



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION POUR LA RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (RASG-AFI) Kampala, Ouganda (26 - 27 mars 2012)

Point 7 de l'ordre du jour: Coordination entre RASG-AFI et APIRG

(Note présentée par le secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
Cette note présente et souligne la nécessité d'un processus de coordination des activités entre les RASG-AFI et l'APIRG, afin d'assurer l'harmonisation et éviter les doubles emplois.
La suite à donner par la réunion APIRG/18 figure au paragraphe 3
RÉFÉRENCE(S):
Objectifs stratégiques: Sécurité (A)

1. INTRODUCTION

1.1 Les questions liées à la sécurité de vol ont été examinées à travers les différents mécanismes établis par les États et les partenaires de l'industrie.

1.2 Les Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) ont été mis en place par le Conseil pour servir en tant que forum de coopération mondiale, régionale intégrant les efforts sous régionaux nationaux, et de l'industrie de continuer à améliorer la sécurité de l'aviation dans le monde entier.

2. ANALYSE

2.1 L'établissement des RASG par le Conseil, similaires aux PIRG, a soulevé des inquiétudes au sujet des parallèles qui ont été tirés entre le cadre des PIRG dans lequel les plans d'exécution régionaux et nationaux sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre et celui des RASG qui surveille les progrès, coordonne les actions entre États afin de faciliter la mise en œuvre du Plan pour la sécurité aérienne dans le monde (GASP) et la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR).

2.2 Bien que, les PIRG avaient été mis au point pour traiter principalement les questions relatives aux plans de navigation aérienne au niveau régional et mondial, ils ont touché sur certaines questions de sécurité liées à l'ATM. À cet égard, il convient de noter que l'APIRG traite les questions de sécurité suivantes:

1. Compétence en langue anglaise (ELP) ;
2. Analyse d'Accidents et incidents ATS;
3. Surveillance de la sécurité du RVSM;
4. Évaluation de surveillance de la sécurité liée à la mise en œuvre CNS / ATM;
5. Rapports sur les conditions non satisfaisantes (UCR) par l'intermédiaire du Groupe d'action tactique AFI (TAG)
6. Programme national de la sécurité (PNS) et systèmes de gestion de la sécurité (SGS);
7. Sécurité des pistes;
8. Imprévus dans l'espace aérien
9. Coopération et coordination civile/militaire

10. Recherches et Sauvetage (SAR);

11. Systèmes de gestion de la qualité dans le domaine MET, AIS/MAP

2.3 Pendant que les RASG traiteront initialement les questions de sécurité directement liés aux opérations de vol, les préparatifs devront être initiés dès que possible pour adopter une approche systémique qui permettra d'examiner les questions de sécurité des RASG dans une perspective intégrée qui inclut les opérations de vol et la sécurité de l'ATM. Jusqu'à cette date, le Secrétariat veillera à ce que les questions de sécurité soulevées par les PIRG et RASG sont entièrement coordonnées.

2.4 En revanche, la sécurité continuera à être la responsabilité des Etats. Il est prévu que les États apporteront une contribution sur la façon de déterminer les questions de sécurité à être abordées par les RASG et ceux qui doivent demeurer avec les PIRG. En outre, la nécessité d'un mécanisme de coordination entre les PIRG et RASG a été anticipée par la réunion APIRG/17 et, par conséquent, cet aspect a été pris en compte dans les Termes de Référence de RASG (à la réunion RASG / 1) et PIRG.

2.5 Le RASG-AFI traitera d'abord des questions de sécurité liées directement aux opérations de vol, y compris la compétence en langue anglaise (ELP) et l'analyse d'incidents et accidents. Toutefois, la planification doit être initiée à l'avenir comme RASG-AFI mûrit pour adopter une approche systémique qui permettra d'examiner les questions de sécurité des RASG dans une perspective intégrée qui inclut les opérations de vol et la sécurité de l'ATM actuellement traitées par l'APIRG.

2.6 Les Secrétariats des ces Groupes veilleront à ce que les questions de sécurité abordées à la fois par l'APIRG et le RASG-AFI soient entièrement coordonnées. Une note de travail résumant les principaux résultats de la réunion RASG-AFI sera présentée au Groupe APIRG.

2.7 En outre, les rapports des deux Groupes seront examinés par la Commission sur une base régulière et, s'il y a lieu, par le Conseil, ce qui favoriserait une harmonisation interrégionale en ce qui concerne les questions de sécurité des vols et créerait un moyen de suivre l'exécution du GASP/de la GASR.

3. SUITE À DONNER

3.1 Cette réunion est invitée à:

- a) prendre note des renseignements fournies dans cette note de travail;
- b) convenir que compétence en langue anglaise (ELP), l'analyse d'accidents et incidents, et le Programme national de la sécurité (PNS) soient traités dans le cadre du RASG-AFI;
- c) convenir que la surveillance de la sécurité RVSM, les systèmes de gestion de la qualité, la Coopération et coordination civile/militaire et le SAR continuent à faire partie du programme de travail du groupe APIRG;
- d) convenir d'inclure les questions sur la mise en œuvre SMS, la sécurité des pistes, les rapports sur les conditions non satisfaisantes (UCR) et les imprévus dans l'espace aérienne dans les programmes de travail de RASG-AFI et d'APIRG, pendant une certaine période, et
- e) convenir sur le mécanisme à utiliser pour s'assurer que les questions de sécurité abordées à la fois par l'APIRG et RASG-AFI sont entièrement coordonnées.

-FIN -